

Communiqué de presse

Zurich, le 14 décembre 2021

Annonce événementielle selon l'art. 53 RC

SF Sustainable Property Fund Augmentation du capital réussie

- **Nombre définitif des nouvelles parts en émission : 765 135**
- **Nouveau nombre de parts en circulation : 8 416 494**
- **Libération le 17 décembre 2021**

L'augmentation du capital du fonds immobilier SF Sustainable Property Fund fut une réussite. Les droits de souscription ont été entièrement exercés. Cette émission a permis d'apporter au fonds de nouvelles liquidités équivalant au montant maximal de CHF 96.4 millions brut.

L'augmentation du capital a été réalisée du 29 novembre au 10 décembre 2021 par une émission avec droit de préférence. Dix (10) parts existantes donnent droit à la souscription d'une (1) nouvelle part à un prix d'émission de CHF 126.00 net. Tous les 765 135 nouvelles parts sont émises. Le SF Sustainable Property Fund a ainsi bénéficié de l'apport de nouvelles liquidités pour un montant de CHF 96.4 millions brut. Le nombre de parts en circulation s'élève de nouveau à 8 416 494. Les nouvelles parts seront libérées le 17 décembre 2021.

Informations supplémentaires

Nicolas Beutler
Portfolio Manager Real Estate Direct

Swiss Finance & Property Funds SA
beutler@sfp.ch

Urs Kunz
Head Client Relationship Management & Marketing

Swiss Finance & Property SA
kunz@sfp.ch

SF Sustainable Property Fund

SF Sustainable Property Fund investit dans des immeubles et des projets sur l'ensemble du territoire suisse. La stratégie prévoit d'optimiser la durabilité des biens fonciers durant tout le cycle de vie. Le fonds investit surtout dans des immeubles qui peuvent être adaptés aux critères écologiques, sociologiques et économiques du fonds sur une période d'environ sept ans. Informations supplémentaires sur www.sfp.ch/fr/.

Disclaimer

SF Sustainable Property Fund (ISIN CH0120791253) est un fonds de placement de droit suisse de type « fonds immobilier » au sens des art. 25 ss et des art. 58 ss de la loi fédérale sur les placements collectifs du 23 juin 2006 (LPCC). Ce communiqué de presse (i) ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du Code suisse des obligations ou un prospectus au sens de la LSFIn conformément aux art. 27 ss du Règlement de cotation du SIX Swiss Exchange, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou un document sur des informations de base en vertu de l'art. 48 de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin). Les documents seuls déterminants quant à une décision en matière d'investissement peuvent être obtenus auprès de Swiss Finance & Property Funds SA. Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations relatives au futur, à savoir attentes, plans, intentions ou stratégies concernant l'avenir. De telles déclarations sont assujetties à des incertitudes et à des risques. Par conséquent, le lecteur doit être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements futurs réels. Toutes les déclarations de ce communiqué de presse orientées vers le futur reposent sur des données à la disposition de Swiss Finance & Property Funds SA au moment de sa publication. La société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives du présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Les investissements dans des produits financiers comportent différents risques, la perte potentielle du capital investi en faisant partie. Le prix, la valeur et la rentabilité des placements collectifs de capitaux sont soumis à des variations. Les performances du passé ne constituent pas des indicateurs de l'évolution future et n'offrent aucune garantie quant aux performances à venir. Swiss Finance & Property Funds SA ne se porte pas garante de la réalisation effective des augmentations de valeur attendues. Des informations détaillées sur le commerce de titres et les investissements dans des placements collectifs de capitaux peuvent être consultées dans la brochure «Risques dans la négoce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers. Les informations données dans cette publication proviennent de sources considérées comme fiables par Swiss Finance & Property Funds SA. Swiss Finance & Property Funds SA n'assume toutefois aucune garantie explicite ou implicite quant au fait que les informations et les données publiées sont correctes, complètes, précises et actuelles. Swiss Finance & Property Funds SA ne se porte pas garante d'éventuelles pertes ou d'éventuels dommages (dommages directs, indirects ou consécutifs) provenant de la distribution de ce document ou de son contenu ou en lien avec la distribution de ce document. Les informations données dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans annonce préalable. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux États-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Des parts de placements collectifs de capitaux ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux États-Unis et sur leurs territoires. Des parts du fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des États-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux États-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujettis à l'impôt sur le revenu étasunien ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Security Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les États et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.